

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 7 novembre 2019**DÉLIBÉRATION n°2019-72**

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 7 novembre 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 29 octobre 2019.

Point de l'ordre du jour :

6.1. Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020 – modification de la section CNU pour un poste

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la délibération n°2019-60 du conseil d'administration du 7 octobre 2019,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration, par la délibération n°2019-60 susvisée, a approuvé la publication du poste de MCF 0450 en section CNU 85. Or, il est proposé par la composante de le publier en section CNU 87. Les profils pédagogique (génie des bio procédés) et recherche (UMR ISP) demeurent inchangés.

Proposition de décision soumise au conseil :

- publication du poste MCF 0450 en section CNU 87.

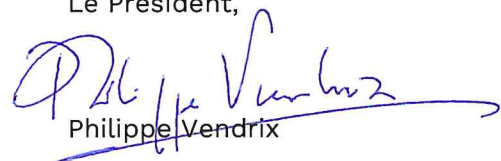
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 12 novembre 2019
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 14 NOV. 2019
Transmise au recteur le : 14 NOV. 2019